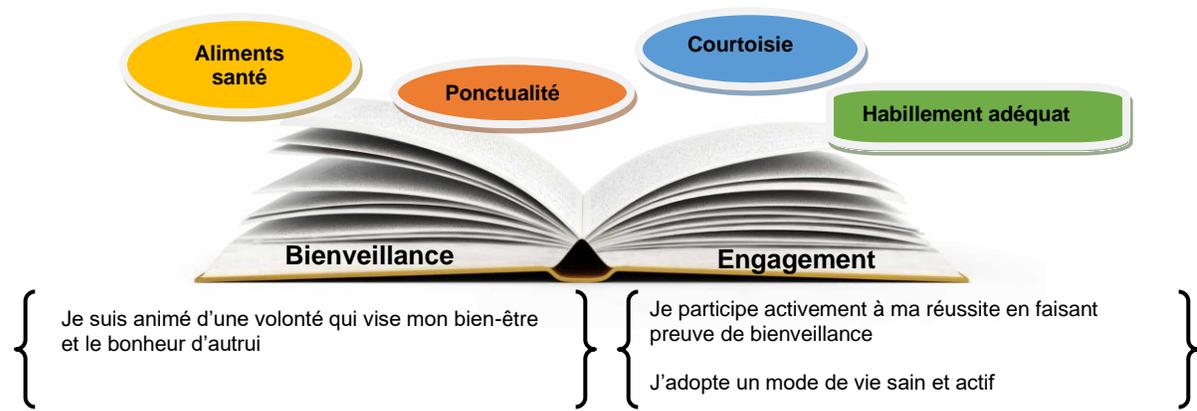




**L**e code de vie se base sur ce que l'on entend valoriser sur les lieux de notre école et entre les personnes qui constituent sa communauté.

À l'école Saint-Paul, nous croyons en une école harmonieuse où les élèves et le personnel peuvent vivre dans un milieu courtois, respectueux, sain et sécuritaire; où chacun met en priorité les trois valeurs de l'école : bienveillance, engagement et collaboration.

---



## Comportements attendus

J'apporte des aliments sants **Alimentation Santé**

Je prends soin des autres en paroles et en gestes **Empathie**

J'ai le matériel scolaire requis

Je change de vêtements pour l'éducation physique (pantalon mi-cuisse ou long; chandail à manches courtes ou sports)

Je prends soin de mon hygiène corporelle

J'utilise un langage poli et courtois **Courtoisie**

Je suis habillé(e) de façon appropriée, selon la température et les exigences de l'école.  
Sont interdits :

- la camisole à bretelles fines, le short, la jupe ou la robe plus courts que la mi-cuisse.
- les vêtements qui révèlent le dos, les fesses, le ventre et les sous-vêtements
- messages violents, inadéquats ou à connotations sexuelles.

Je gère mes conflits de façon pacifique **Pacifisme**

Je prends soin de mon matériel et de celui mis à ma disposition

J'apporte uniquement les objets permis par l'école

Je m'engage à garder mon environnement scolaire propre (cours, école, classe)

Je participe aux activités proposées **Assiduité**

Je suis ponctuel **Ponctualité**

Je respecte les consignes venant de tout adulte de l'école **Respect**

## Collaboration école-famille

Chers parents,

La collaboration école-famille est essentielle à la réussite et au bien-être de votre enfant.

Nous vous demandons donc de vous assurer :

- De sa fréquentation scolaire (tel que prescrit par la loi);
- De motiver ses absences auprès du secrétariat;
- De respecter les heures d'entrée et de sortie afin d'assurer la sécurité et éviter des situations déplorables.



# INTIMIDATION ET VIOLENCE NON

## Comportements graves

---

Certains comportements graves ou des situations de conflits sont inacceptables dans notre école. L'intervention à laquelle on procède se déroule en tenant compte des circonstances et de la gravité de l'acte produit. **Les adultes de l'école sont en lien d'autorité avec tous les élèves;** la gestion de la procédure d'intervention leur appartient de manière incontestable.

### Situations inacceptables

- *bataille*
- *menace*
- *intimidation*
- *vandalisme et vol*
- *impolitesse grave*
- *harcèlement répétitif*
- *refus d'obtempérer*
- *autres situations jugées inacceptables*

Depuis septembre 2012, nous devons nous conformer à la loi 56 (mise en place par le Ministère de l'éducation) afin de contrer **l'intimidation et la violence** en milieu scolaire et dans les transports scolaires.

La sanction et les mesures de soutien en lien avec les gestes d'intimidation et/ou de violence sera laissé à la discrétion de la direction après analyse de la situation et en collaboration avec les membres de l'équipe-école.

Nous devons également nous conformer à la loi Anastasia depuis septembre 2008 qui interdit tout armes (même les armes jouets) sur le terrain d'un établissement scolaire.

# Signatures

À la lecture du code de vie contenu dans cet agenda, je m'engage, tout au cours de l'année, à respecter les comportements attendus.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Comme premier éducateur du comportement de mon enfant, je m'engage à collaborer avec l'école pour que mon enfant respecte le code de vie.**

Signature des parents ou des tuteurs :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Comme enseignant titulaire, je m'engage à accompagner votre enfant dans ses apprentissages et à collaborer avec la famille.**

Signature de l'enseignant :

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**\*\* Le non-respect du code de vie pourra entraîner la mise en place de mesures de soutien ou de conséquences éducatives suite à l'analyse des besoins de l'élève.\*\***

